

Hommage à Paul Bouchet

Conseil économique, social et environnemental

11 octobre 2024

Paul Bouchet au Conseil d'Etat, par Bernard Stirn, président de section honoraire au Conseil d'Etat, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques

Sur la proposition du Garde des Sceaux Robert Badinter, Paul Bouchet a été nommé conseiller d'Etat, au tour extérieur, par un décret du 31 juillet 1985. Il a siégé au Conseil jusqu'à son admission à la retraite, le 3 août 1992. C'est donc un septennat que Paul Bouchet a passé au Conseil d'Etat. Ces sept années pourraient paraître un moment relativement court de la très riche vie professionnelle de Paul Bouchet. Mais elles revêtent une importance qui va au-delà de leur durée relative, pour au moins trois raisons. Elles témoignent d'abord d'une intégration parfaitement réussie. Elles ont aussi été l'occasion pour Paul Bouchet d'exercer, outre ses fonctions au Conseil, des responsabilités qui se sont inscrites, y compris après son départ à la retraite, dans le prolongement de l'ensemble de ses engagements mais qu'il n'aurait sans doute pas occupées sans son appartenance au Conseil. Au total enfin Paul Bouchet s'est trouvé à l'aise au Conseil d'Etat parce qu'il en a apprécié et cultivé les valeurs profondes.

Une intégration réussie

Comme tout nouvel arrivant, Paul Bouchet a été affecté lors de sa nomination à la section du contentieux pour exercer les fonctions de rapporteur à la 5^{ème} sous-section, que présidait Michel Morisot et auprès de laquelle j'exerçais alors les fonctions de commissaire du gouvernement. Parmi les compétences de la 5^{ème} sous-section figurent notamment La responsabilité hospitalière, le remembrement rural, le contentieux de la police et celui de l'audiovisuel.

L'apprentissage du métier se fait sur le tas, dossier par dossier. Il passe par un travail méticuleux, par l'écoute des collègues, par l'accoutumance à une manière de procéder qui associe l'étude solitaire et approfondie d'un dossier avec les délibérations collégiales. Cela demande un réel investissement et l'abandon de toute vanité d'auteur : le projet du rapporteur est un point de départ, qui ne cesse d'être discuté, amendé, corrigé.

L'avocat réputé qu'était Paul Bouchet s'est d'emblée plié à l'ensemble de ces exigences. Je puis témoigner qu'il a beaucoup travaillé tout en s'intégrant avec facilité dans la petite famille que constituait une sous-section -devenue ensuite une chambre. Il était un collègue attentif, solide dans son étude des dossiers, ouvert et généreux dans ses échanges avec les autres membres de la sous-section.

Signe de la parfaite réussite de son intégration, Paul Bouchet devint dès 1988 assesseur à la 5^{ème} sous-section, et par là chargé à son tour de « réviser » les dossiers des rapporteurs.

Outre le contentieux, il participa, à partir de 1987, aux activités consultatives du Conseil d'Etat, en étant simultanément affecté à la section de l'intérieur. Là aussi sa réussite fut entière. En témoignent ses nominations comme membre titulaire de l'assemblée générale ordinaire, de la commission consultative et de plusieurs commissions spéciales, dont celle qui examina l'étude du Conseil d'Etat sur la bioéthique.

En sept ans, Paul Bouchet a ainsi accompli un parcours très complet tant au contentieux que dans les formations consultatives du Conseil d'Etat. Il a aussi exercé, comme membre du Conseil d'Etat, d'importantes responsabilités extérieures.

D'importantes responsabilités extérieures

De nombreuses présidences d'organismes extérieurs au Conseil d'Etat furent confiées à Paul Bouchet. Si elles prolongent ses engagements antérieurs, elles découlent aussi de son appartenance au Conseil d'Etat. Parmi ces responsabilités, deux catégories, qui correspondent aux centres d'intérêt fondamentaux de Paul Bouchet, peuvent être distinguées, la garantie des droits fondamentaux et l'attention aux plus précaires.

Dans la première catégorie, on peut relever que Paul Bouchet fut président du Conseil national de l'aide juridique (1993 à 1996), président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (de 1991 à 1996), président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (de 1991 à 1997). Se rattachent à la seconde les présidences du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de l'association ATD Quart Monde, où il a succédé en 1998 à Geneviève Anthonioz de Gaulle.

Tant de responsabilités impressionnent. Elles témoignent de la force des engagements de Paul Bouchet, de sa disponibilité, de sa capacité d'action, en même temps qu'elles illustrent la continuité et la cohérence de son parcours, au-delà même de l'appartenance au Conseil d'Etat, dont il partageait au plus profond de lui-même les valeurs fondamentales.

Les valeurs du Conseil d'Etat

Riche de la diversité des expériences et des sensibilités de ses membres, le Conseil d'Etat repose sur des valeurs partagées. A partir de l'attachement au travail bien fait, à l'examen sérieux et approfondi d'un dossier, elles allient le sens de l'Etat et le goût des libertés, la croyance dans l'autorité publique et le souci de l'équilibre entre les prérogatives des collectivités publiques et les droits des citoyens, le respect de la pluralité des opinions et la force de la délibération collégiale. La dimension sociale de l'action publique est également très présente dans les travaux du Conseil d'Etat.

A ces valeurs, Paul Bouchet adhérait spontanément et profondément. Aussi fut-il un membre du Conseil d'Etat à l'aise dans ses fonctions, apprécié de l'ensemble de ses collègues, intégré à la famille que le Palais-Royal abrite. C'est pourquoi, tout en marquant une forme de consécration de son dévouement au droit et à la justice sociale, son septennat au Conseil d'Etat lui a, je pense, apporté de profondes satisfactions professionnelles et humaines. Tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer à cette époque conservent un souvenir précieux du citoyen engagé, de l'homme attentif qu'il était, du collègue pleinement investi et heureux dans ses fonctions qui avait su trouver toute sa place au sein de notre institution, de l'ami que, pour beaucoup, il était devenu.